

## <u> Accueil Temporaire</u>:

	Petite chambre : 57.68€/jour	Grande chambre : 59.74€/jour
Tarif Energie	50€/mois	50€/mois
Mois de 30 jours	1780.40€/Mois	1842.20€/Mois
Mois de 31 jours	1838.08€/Mois	1901.94€/Mois

# Accueil définitif:

	Appartement	Studio
Loyer + Charges	781.77€	621.09€
Repas		
30 jours * 23.02€	690.60€	690.60€
31 jours * 23.02€	713.62€	713.62€
Tarif énergie	50€	50€
Total / mois :		
Pour 30 jours	1522.37€	1361.69€
Pour 31 jours	1545.39€	1384.71€

# Forfait Dépendance :

	GIR 1 et 2	GIR 3 et 4
Tarif / jour	17.17€/jour	10.90€/jour
Mois 30 jours	515.10€/Mois	327.00€/Mois
Mois 31 jours	532.27€/Mois	337.90€/Mois

GIR 5 et 6 : prestation confort : 6.10€/prestation

# Repas Passagers et Invités

- Prix du repas : 12.10 €- Jours de fête : 17.00 €

- Enfants de moins de 10ans : 6.00 €

### o Accès:

**SNCF**: Gare à Saint-Malo ou Dinan **Bus**: Illenoo, service de transport du Conseil Départemental, dessert quotidiennement la ville de Pleurtuit. Un aéroport se trouve à proximité de la commune.



### Résidence « Le Clos Breton » 2 rue Constant Colmay 35730 PLEURTUIT

Tel: 02 99 88 44 63 leclosbreton@pleurtuit.com

# Résidence du CCAS Le Clos Breton



Etablissement d'hébergement Pour personnes âgées autonomes

# Présentation

Situé à proximité du centre ville, la Résidence « Le Clos Breton » accueille les personnes âgées autonomes de plus de 60 ans.

L'établissement en forme de « T » dispose de 51 appartements, 2 studios et 3 hébergements temporaires répartis sur 3 étages, accessibles par ascenseur.

Un agréable jardin est à la disposition des résidents, à l'arrière de l'établissement.

Excepté pour les logements temporaires, les résidents aménagent leur appartement à leur goût et le personnalise en apportant leur propre mobilier.

Le restaurant, la cafétéria, la salle de loisirs, situés au rez-de-chaussée sont à la disposition des résidents et de leurs proches.



# Lesprestations

#### <u>Le service administratif-l'accueil :</u>

Ouvert 5/7 jours, il est à la disposition du résident pour l'aider dans ses démarches.

#### <u>Le service SOIN :</u>

Le résident conserve le libre choix de son médecin traitant et des praticiens paramédicaux libéraux (infirmiers, kinésithérapeutes...) qu'il souhaite consulter.

Le personnel du Service SOIN l'accompagne s'il le souhaite notamment pour la gestion des rendez-vous avec les médecins, les praticiens et paramédicaux et la gestion des médicaments (préparation pilulier par pharmacie).

C'est aussi ce service qui assure les liaisons avec les services d'urgence en journée.

#### • Le service HEBERGEMENT :

Le ménage de l'appartement et l'entretien du linge peuvent être confiés à une aide à domicile. Chaque résident conserve la même aide à domicile qui rend le linge chaque semaine lavé individuellement et repassé.

#### Les repas :

Ils sont préparés sur place par nos cuisiniers, et sont servis au restaurant le midi et le soir avec menu au choix proposé chaque semaine.

Les régimes médicalement prescrits sont respectés. Les résidents préparent dans leur appartement à l'heure qui leur convient le petit déjeuner qui leur est fourni.

#### L'animation :

Un animateur coordonne les activités et les loisirs. Un programme est affiché dans le hall d'entrée, sur lequel figure la liste des diverses activités proposées pour la semaine.

L'association de bénévoles « Le Clos Breton Animation » participe au financement d'animations ou de sorties à l'extérieur. Une carte d'adhésion annuelle permet au résident d'assister à ces animations gratuitement ou à faible coût.

#### <u>Etablissement sous surveillance 24/24h :</u>

Le résident est relié en permanence, de jour comme de nuit, à l'équipe soin ou à la veilleuse de nuit par le téléphone ou l'appel malade de votre appartement.

#### Les visites :

Les portes de l'établissement sont ouvertes de 7h à 20h. Les visites sont libres, aussi bien dans les appartements privés que dans les locaux collectifs ou le jardin.

#### Les sorties :

Chaque résident est libre de son temps mais doit respecter les heures de repas. S'il s'absente pour un repas ou des vacances, il lui est demandé de prévenir afin d'éviter des recherches inutiles.

Un accès entrée/sortie est possible pour les résidents souhaitant entrer ou sortir en dehors des heures d'ouverture

